



**ARRETE DU MAIRE n° 2024/258**  
**Prolongation de l'arrêté n° 2024/238 Travaux de**  
**création de réseau électrique souterrain route**  
**de la Faurie à OBJAT**

**ARRETE DU MAIRE**

LE Maire de la Commune d'OBJAT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- 8eme partie), approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,  
Vu la demande de l'entreprise MIANE et VINATIER en date du 15 novembre 2024, pour le compte d'ENEDIS  
Considérant la nécessité pour la sécurité publique de réglementer la circulation routière route de la Faurie dans la cadre de travaux de raccordement électrique sur cette même route communale.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation sera réglementée sur la route de la Faurie par une chaussée rétrécie et un sens prioritaire de circulation régi par des panneaux B15 et C18 et sur le chemin des Chouans par une ROUTE BARREE sauf riverains et services de secours, du vendredi 22 novembre 2024 jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 à 18h00, pour permettre des travaux de création de réseaux électriques enterrés par l'entreprise Miane & Vinatier, pour le compte d'ENEDIS.

**ARTICLE 2** : L'accès aux services de sécurité, de secours et d'incendie devra toutefois être maintenu et la circulation rétablie chaque weekend.

**ARTICLE 3** : la signalisation réglementaire de chantier et de déviation sera mise en place par l'entreprise pendant toute la durée du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera porté au registre des actes de la Commune et publié dans les conditions habituelles. Il est consultable sur le site de la commune d'Objat via le lien suivant :  
<https://www.objat.fr/ma-commune/publication-des-actes-administratifs/>

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Objat
- Monsieur Le Maire de la commune d'Allasac,
- Monsieur DONZEAU, Adjoint en charge de la sécurité,
- Monsieur CHAVANT, Responsable des Services Techniques d'Objat
- Un exemplaire sera adressé au pétitionnaire

OBJAT, le 20 novembre 2024  
Le Maire

  


Philippe VIDAU